

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Son Altesse Royale Charles-Théodore, Duc en Bavière, qui vient de mourir dans Sa résidence de Bad Kreuth, était le beau-père de Son Altesse le Duc d'Urach et Sa disparition atteint profondément le Prince Albert dans Ses affections les plus chères.

L'alliance entre la Famille des Ducs en Bavière et celle des Princes de Monaco n'avait pas, seule, rapproché les deux Princes; il existait aussi entre Eux une sympathie étroite basée sur la communauté de Leurs goûts pour le travail scientifique et le progrès des idées.

Le Duc Charles-Théodore, après avoir fait de brillantes études médicales, s'était spécialisé dans l'oculistique et pratiqua avec une habileté qui Lui attira une clientèle considérable: non pas celle qui apporte à l'opérateur une fortune, mais celle qui, au contraire, sort de chez lui moins pauvre qu'elle n'y était entrée.

Charles-Théodore fonda des cliniques, et ce Prince qui, dès sa jeunesse, avait senti qu'une couronne royale impose avant tout la pratique du bien, y fit des opérations très nombreuses. Dans cette tâche que Sa haute intelligence se donnait, il était secondé par Sa femme dont le cœur formait le digne pendant du Sien. Et le couple exemplaire vivait ainsi depuis trente-quatre ans sans être séparé un seul jour, si ce n'est quand l'Empereur Guillaume, blessé à l'œil, demanda les soins du Duc. Sa résidence de Kreuth, située au milieu des Alpes Bavaoises, loin des élégances mondaines, devenait vers le mois d'octobre le lieu de réunion d'une nombreuse famille que plusieurs amis, des confrères ou des professeurs, rejoignaient toujours avec joie. Alors se succédaient les chasses au cerf ou au chamois, celles qui se font dans les conditions vigoureuses, séduisantes pour des chasseurs de race: et le Prince Albert y trouvait régulièrement, depuis seize ans, la compensation de Sa vie laborieuse.

Il faut pleurer avec tout son cœur la disparition du Duc Charles-Théodore, car Son existence était une leçon pour les hommes d'un rang élevé qui se contentent de vivre et de jouir; elle en était une également pour les humbles en leur apprenant de quelle façon il faut comprendre la vraie fraternité. Mais elle enseignait aussi à la jeunesse moderne, si rarement soucieuse de sa propre dignité, comment on traverse la vie dans toute la fière simplicité qui ne veut rien devoir à personne.

Et pour terminer cette existence admirable, le Duc Charles-Théodore, par l'expression formelle d'une dernière volonté, a maintenu jusqu'à l'ensevelissement de Sa dépouille, la simplicité de toute Sa vie: le concours des personnalités impériales et royales déjà accourues à Munich, celui de l'armée auquel Sa qualité royale lui donnait droit, celui des municipalités de la Bavière où sans doute il n'existe pas un village qui ne Lui ait envoyé des malades, celui de six mille opérés qui

Lui doivent la vue, toutes les manifestations capables de flatter la vanité humaine furent écartées doucement; et jeudi dernier Son cercueil descendit, en présence de la famille seule, dans le caveau princier.

Cependant jamais funérailles ne furent plus grandioses, car tout un peuple était consterné devant la perte irréparable qu'il venait de faire.

## Echos et Nouvelles

### DE LA PRINCIPAUTÉ

M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes, est venu, mardi dernier, rendre sa visite à S. Exc. le Gouverneur Général de la Principauté.

\* \*

Le général Ducray, gouverneur de la place de Nice, a rendu visite samedi à S. Exc. le Gouverneur Général.

\* \*

M. Petit Le Brun, secrétaire d'ambassade de 1<sup>re</sup> classe, chargé du Consulat de France, de retour de congé, a rendu, dimanche, visite à S. Exc. l'amiral Hautefeuille.

Jusqu'à la nomination du successeur de M. Robert André, M. Farine, commissaire spécial, est chargé des fonctions de Commissaire de surveillance administrative près des Chemins de fer.

Le Comité de l'Association amicale des Anciens Elèves des Frères a organisé, la semaine dernière, une réunion intime en l'honneur de la fête de M. le Directeur des Écoles.

En remettant au Directeur un superbe objet d'art, M. Cioco lui a exprimé les vœux de l'Association.

M. le Directeur, dans une allocution familière, a exprimé ses remerciements pour ce témoignage de sympathie.

La Société des Régates avait organisé, mercredi soir, à son siège social, une manifestation de sympathie en l'honneur de son président, M. Louis Néri, adjoint au Maire, récemment nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Une brillante décoration ornait la façade des anciens Thermes. A 9 heures, M. Néri a été reçu aux sons d'un entraînant défilé joué par la Société Philharmonique, pendant qu'un feu d'artifice était tiré sur le garage de la Société.

Un discours a été prononcé par M. Marchesaux, vice-président. Puis M. le commandeur de Loth a épinglé sur la poitrine de M. Néri, une croix en brillants et lui a adressé quelques paroles émues de félicitations.

M. Néri a trouvé des termes heureux pour exprimer son émotion et sa gratitude.

Un concert, au cours duquel on a particulièrement applaudi M<sup>lle</sup> Tesorone, a très agréablement terminé la soirée.

Jeudi soir, le Groupe d'Études a fêté la distinction accordée par S. A. S. le Prince à l'un de ses membres, M. de Villeneuve, premier substitut du Procureur Général.

Après une intéressante conférence de M<sup>gr</sup> Mercier, curé de la Cathédrale, sur ses souvenirs de voyage comme aumônier de la Marine française, M<sup>gr</sup> du Curel a prononcé une allocution dans laquelle il a félicité M. le Curé de sa conférence et fait l'éloge de M. de Villeneuve.

M. Eléonor, vice-président, au nom de ses jeunes camarades, a remis un bouquet et adressé des félicitations à M. de Villeneuve à qui M. de Loth a remis les insignes en brillants de l'Ordre de Saint-Charles.

M. de Villeneuve a remercié en termes éloquents et fait l'éloge de l'œuvre du Groupe d'Études.

## AVIS

Les particuliers qui auraient des rectifications à faire à l'Annuaire de la Principauté (partie réservée aux professions et sociétés privées), sont invités à adresser sans retard ces rectifications à la Direction de la Sûreté Publique.

Des observations ont dû être adressées à l'entrepreneur des pompes funèbres au sujet de la tenue du personnel et de l'état du matériel qu'il emploie. Les améliorations qui s'imposent devront être apportées incessamment.

## TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 30 novembre et 2 décembre 1909, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

M. B.-V., né à Paris le 13 avril 1859, cuisinier, sans domicile fixe, deux mois de prison, pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion avec la circonstance de récidive;

C. M.-J., né à Marseille le 29 novembre 1870, serrurier, demeurant à Marseille, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion;

D. M.-J.-E., né à Mulhouse (Alsace) le 15 octobre 1866, typographe, domicilié à Paris, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion;

C. I.-V.-F., né à Monaco le 28 décembre 1877, employé au Casino de Monte Carlo, 16 francs d'amende pour exercice d'une profession sans autorisation, et 7 francs d'amende pour apposition d'enseignes sans autorisation;

M. P.-L., né à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées) le 14 juillet 1835, cocher, demeurant à Nice, huit jours de prison pour mendicité;

G. H., né à Menton (Alpes-Maritimes) le 31 mai 1866, maçon, demeurant à Menton, quinze jours de prison (avec sursis), pour vol;

C. J., né à Nice (Alpes-Maritimes) le 11 septembre 1886, cocher, demeurant à Monaco, 16 francs

d'amende (avec sursis), pour outrage à un agent de la force publique ;

G. O., né à Paris le 14 août 1870, maréchal-ferrand, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

M. L.-M., né à Mâcon (Saône-et-Loire) le 23 octobre 1877, menuisier, demeurant à Nice, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

## LA VIE ARTISTIQUE

### THÉÂTRE

Tout le monde ne peut pas avoir l'esprit de Meilhac et Halévy, ou la verve bouffonne et l'abondance mélodique d'Offenbach ; mais personne n'est obligé d'écrire des opérettes. MM. Paul Ferrier et Auguste Germain, traînant à travers les deux actes de *Madame la Présidente* le boulet de leurs facéties, semblent les galériens de la gaieté forcée. Il est difficile de voir efforts plus pénibles et — naturellement — plus vains pour paraître léger et spirituel. Rien de plus désagréable que le rire qui se contracte en grimace. M. Diet, le compagnon de chaîne de ces messieurs, se conforme à leur allure. Il n'a pas fallu moins que l'aimable enjouement et la bonne grâce de M<sup>me</sup> Mary Théry, la coquetterie de M<sup>lle</sup> Gril, le charme ingénu de M<sup>lle</sup> d'Arjac, la gaieté et le talent de MM. Poudrier, Lamy et Alberthal pour rendre supportable cette malencontreuse plaisanterie.

A l'inverse, le remarquable petit acte de Tristan Bernard, *l'Anglais tel qu'on le parle* a été desservi par une interprétation généralement médiocre. Il faut mettre à part M. Deroy, merveilleusement grimé et tout à fait en possession de son personnage de vieil anglais irascible, et M<sup>lle</sup> Milo d'Arcyle, gracieuse dans un rôle secondaire de jeune miss. M. Prévost, habitué sans doute aux effets du vaudeville, n'a pas su, par la roideur ataxique du geste, l'angoisse ou la précipitation du débit, traduire l'état de gêne et d'inquiétude atroces qui fait tout le comique de son personnage.

La question de la dépopulation inquiète les sociologues et inspire les dramaturges. La semaine passée, le *Poussin* raillait la tendresse craintive des parents pour l'enfant unique. Cette semaine, MM. Raymond et Sylvane nous font entrevoir, au travers d'une intrigue très gaîment conduite, la tristesse des familles sans enfants. Le *Petit Fouchard* a été bien joué par MM. Eugène Ferny et G. Michel, M<sup>mes</sup> Léonie Richard et Georgette Sandry, avec bonne volonté par M. Prévost, mieux à son aise dans ce comique un peu gros que dans l'humour concentré de Tristan Bernard.

Un gracieux ballet de M. Bertol-Graivil, sur lequel M. Henri Hirschmann a écrit une gracieuse partition, a permis de saluer le retour de M<sup>lles</sup> Giussani, Charbonnel, Carrère, Luparia, Pavlowa et d'applaudir une nouvelle venue, M<sup>lle</sup> Mestais.

### CONCERTS

Le deuxième concert classique débutait par l'ouverture *In der Natur* de Dvorak. Cette page colorée, aux rythmes heureux et variés, est un bel hymne de joie en présence de la magnificence de la nature. Malgré quelques développements inutiles, elle a été vivement appréciée.

Mais l'enthousiasme de la salle a surtout été soulevé par la magistrale interprétation de la *Symphonie fantastique* de Berlioz que M. Jehin a conduite avec un sentiment, un éclat qui lui ont valu une juste ovation. La majesté de cette œuvre, la richesse de son orchestration, jointes à un caractère puissamment dramatique, lui donnent d'ailleurs une action profonde sur le public.

La *Suite lyrique* de Grieg a séduit, comme

toutes les œuvres de ce compositeur si personnel, par sa grâce un peu morbide, l'éclat scintillant de son instrumentation, la fraîcheur et l'étrangeté de son inspiration. On a particulièrement applaudi le *Nocturne* et la curieuse *Marche des Nains*.

Le *Scherzo* du *Songe d'une nuit d'été* de Mendelssohn fut très délicatement nuancé par l'orchestre. Le flûtiste M. Gabus y a fait valoir son sens des nuances et son étonnante virtuosité.

Enfin l'ouverture du *Tannhäuser* clôtura la séance sur une impression de grandeur épique.

### CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Judi 9 décembre, à 2 h. et demie

#### 3<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
Sous la direction de M. LÉON JEHIN

*Coriolan*, ouverture..... Beethoven.  
*Impressions d'Italie*..... Charpentier.  
Solistes : MM. Van Houtte, Sansoni.  
*Gwendoline*, ouverture..... Chabrier.  
*Le Rouet d'Omphale*, poème symphonique Saint-Saëns.  
*Les Adieux de Wotan*..... Wagner.  
(Scène finale de la *Walkyrie*).

### TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 1<sup>er</sup> décembre, 13 tireurs ont pris part au *Prix d'Ouverture*, handicap. MM. Hans Marsch, Merli et Gagliardi, tuant 4 sur 4, partagent les trois premières places.

Les autres poules ont été gagnées MM. Erskine, comte Hoyos, baron A. de Tavernost, Butler.

Vendredi, 14 tireurs ont pris part au *Prix de Décembre*, handicap. MM. Gagliardi (27 m. 1/2) et Beresford (26 m. 1/4), tuant 3 sur 3, partagent les deux premières places ; M. Merli (27 m.), tuant 2 sur 3, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Gagliardi, Erskine, Dassená, Merli, Butler, M. Boselli.

Le *Prix de Beausoleil* (26 m. 1/4) a réuni, hier, 28 tireurs. M. Hans Marsch, tuant 10 sur 10, premier ; MM. Beresford et Journu, tuant 9 sur 10, partagent les deuxième et troisième places.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Beresford, comte Czernin, A. Boselli, Journu, A. Thonier, des Chaux.

Mercredi 8 et jeudi 9 décembre. — *Prix de la Côte d'Azur* (série), 10,000 fr., ajoutés à une entrée de 100 fr. Le second recevra 2,000 francs sur le prix et 25 % sur les entrées ; le troisième, 1,000 fr. et 20 % sur les entrées ; le quatrième, 500 fr. et 15 % sur les entrées ; le surplus des entrées au premier. — 12 (douze) pigeons.

Samedi 11 décembre. — *Prix de Nice* (distance fixe), 3,000 francs, ajoutés à une entrée de 80 fr. — 1 pigeon à 26 mètres 1/4.

Lundi 13 décembre. — *Prix de Boissieu* (handicap), 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon.

### RAPPORT

#### sur le Congrès International de Médecine

tenu à Budapest

DU 29 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 1909.

Le Congrès de Budapest a été très important. En grand nombre, les médecins sont accourus de tous les points du globe pour y participer. Le total des membres inscrits s'est élevé à près de cinq mille.

La séance d'inauguration eut lieu le 29 août, dans la grande salle du Palais Municipal, sous la présidence de S. A. I. et R. l'Archiduc Joseph. Appelé à prendre la parole, le délégué de Son Altesse Sérénissime l'a fait en ces termes :

« Altesse Impériale,  
« Mesdames, Messieurs,

« Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco, en Se faisant représenter à ce Congrès, a voulu rendre un nouvel hommage à la science dont aucune manifestation

ne peut rester indifférente à Celui qui lui a consacré Sa vie, offrant au monde le spectacle d'un vaillant et persévérant labeur at aché à la poursuite du plus noble idéal.

« La médecine comme science biologique ne pouvait manquer de captiver le savant habitué aux problèmes que pose sans cesse l'énigme de la vie au sein des océans. Comme hygiène, elle a toujours vivement intéressé le Souverain, particulièrement soucieux du bien-être de Son peuple.

« La création d'un hôpital modèle, de nombreux règlements destinés à réaliser dans Son pays, dès qu'ils sont connus, les plus récents progrès de l'hygiène, telles sont les preuves de l'attention éclairée et toujours en éveil avec laquelle Son Altesse se tient au courant des choses médicales pour le plus grand bien de Ses sujets. N'est-ce pas là, Messieurs, la plus louable préoccupation d'un chef d'Etat ?

« N'est-ce pas là aussi la glorification de toute l'importance que prend chaque jour la science qui nous est chère, qui ne borne plus maintenant son action à l'individu, mais s'étend à tout l'organisme social pour lui procurer, comme le disait dernièrement le professeur Landouzy, « plus de bonheur et de sagesse ». Soyons donc fiers de la grandeur de notre art, et si nous en sommes fiers, considérons avec joie toutes les manifestations qui sont de nature à le faire progresser et à relever son éclat.

« C'est pour cette raison que j'éprouve un bien grand plaisir en contemplant cette brillante assemblée, tous ces confrères : savants illustres ou simples praticiens venus de tous les points du globe, les uns pour apporter leur contingent au progrès, les autres pour apprendre davantage et se tenir au courant des idées nouvelles.

« Mais, au plaisir de constater le succès de cette imposante réunion s'ajoute aussitôt la reconnaissance pour ceux qui l'ont organisée, pour le Gouvernement qui l'a facilitée, pour la vaillante nation Hongroise, la belle ville de Budapest qui l'ont accueillie, pour les généreux confrères qui lui ont consacré et leur temps et leurs peines. Qu'ils veuillent bien recevoir nos remerciements et qu'ils trouvent le prix de leurs efforts, en plus de notre gratitude à tous, dans la satisfaction d'avoir bien travaillé pour la grandeur et la gloire de notre belle profession. »

Le 30 août commencèrent les travaux des sections. Avant d'entrer dans le détail de ces travaux, il y a lieu de dire un mot de la physionomie générale du Congrès. Elle peut se résumer en ceci : bon ordre et organisation parfaite pour le travail des séances, qui furent en général très suivies ; fêtes et réceptions nombreuses, dignes en tous points du bon renom de l'hospitalité hongroise.

Quels ont été les résultats scientifiques du Congrès ?

Aucune découverte sensationnelle n'y a été signalée, mais un grand nombre de rapports et de communications y ont été faits sur tous les sujets à l'étude. De l'ensemble de ces travaux se dégage une excellente mise au point, extrêmement utile, de toutes les questions nouvelles.

Parmi toutes ces questions, celle du cancer a été une des plus discutées, car le cancer reste toujours la grande énigme.... la cruelle énigme. Cependant, si les efforts du laboratoire n'ont pas encore permis d'en connaître la nature exacte, les ressources apportées par les nouveaux agents physiques n'en ont pas moins enrichi la thérapeutique de cette terrible maladie. Après les rayons X, qui avaient fait naître un espoir dont il a fallu beaucoup rabattre, deux méthodes sont actuellement en présence : le radium et la fulguration. Le radium exerce une action favorable, mais surtout sur les cancers superficiels. La fulguration, application des étincelles de haute fréquence, inventée par de Keating Hart de Marseille, est une méthode qui a fait grand bruit, très prônée par les uns, fortement critiquée par les autres. D'un examen impartial des faits, il semble résulter que son action est bien loin d'être négligeable dans le cancer. A côté d'insuccès notoires, il y a des cas où les résultats immédiats ont été des plus remarquables. Se maintiendront-ils ? Tout est là. Le temps seul pourra être juge de la méthode.

Si, malgré toutes les recherches, la question du cancer

n'a pas fait beaucoup de progrès, il n'en est pas de même heureusement de beaucoup d'autres.

La médecine actuelle, poursuivant toujours la voie si heureusement ouverte par Pasteur, recherchant sans cesse le parasite microbien, est arrivée dans ces derniers temps à découvrir successivement la cause de la syphilis, de la maladie du sommeil qui a fait tant de victimes dans les pays tropicaux, d'autres maladies dont le parasite est un champignon. C'est ainsi qu'on a reconnu la sporotrichose qui simule à s'y méprendre la tuberculose et dont il est pourtant bien important de la différencier, car elle est aussi facile à guérir que la tuberculose l'est peu.

Connaitre la cause des maladies, cela est déjà quelque chose, car cela peut permettre de les prévenir. Aussi la prophylaxie est-elle la grande préoccupation de l'hygiène moderne. Mais ce n'est pas tout : il faut guérir, c'est-à-dire, dans les maladies infectieuses, assurer le triomphe de l'organisme dans son duel contre le microbe. Pour cela il faut connaître les armes de l'un et de l'autre des adversaires : le mécanisme d'attaque du parasite et de défense de l'organisme. C'est à pénétrer ce mécanisme que l'on s'est surtout attaché dans ces derniers temps. Nous savions déjà, grâce à Metchnikoff, que lorsqu'un microbe pénétrait dans l'organisme les globules blancs du sang, soldats vigilants, se précipitaient sur lui, l'englobaient et le faisaient disparaître par une sorte de digestion. Nous savons maintenant que ces globules blancs sont aidés dans leur tâche par une série de substances appelées opsonines par Wright, qui apparaissent dans le sang de l'organisme menacé et dont le rôle est de paralyser l'attaque des parasites.

Provoquer l'apparition de ces moyens de défense, de ces opsonines, les développer, les renforcer, tel est donc le but à poursuivre dans la thérapeutique des maladies infectieuses. Ce but, Wright a cherché à l'atteindre en créant une série de vaccins dont plusieurs déjà employés ont donné des succès. Cette méthode est encore à ses débuts. On ne peut trop préjuger de son avenir, mais elle est très intéressante dans sa conception.

Telles sont, d'après les travaux récents qui ont eu leur écho au Congrès, les tendances directrices de la médecine actuelle.

L'évolution de la chirurgie ne le cède en rien comme intérêt à celle de la médecine interne. Au contraire, le perfectionnement incessant de la technique augmentant sa force et son audace, lui ouvre des horizons toujours nouveaux, lui permet des espoirs magnifiques. Après s'être contentée pendant longtemps de retrancher, de supprimer, d'élaguer, la chirurgie vise maintenant à un but plus beau. Conservatrice déjà autant que possible, elle cherche à devenir régénératrice. Après avoir démolie, elle veut reconstruire. Enlever un organe ou un membre malades pour sauver une vie, cela est bien ; mais pouvoir remettre un organe ou un membre nouveaux, quelle merveille ! Cette merveille se réalisera certainement un jour ou l'autre. Ce qui permet de l'affirmer, ce sont les résultats déjà obtenus chez les animaux, notamment par Carrel, un français habitant New-York. Il a pu, chez des chiens et des chats, transplanter des reins et des pattes d'un animal à l'autre.

Il n'y a aucune raison pour que la même chose ne puisse se faire chez l'homme, du moins pour les membres. Ce n'est pas là une opinion fantaisiste, c'est celle de chirurgiens très sérieux et très expérimentés, qui n'attendent plus que des circonstances l'occasion d'en démontrer le bien-fondé.

Telles sont les quelques remarques d'ordre général qui se dégagent des travaux du Congrès de Budapest.

Nous devons noter en terminant, que pour la première fois dans un Congrès international de médecine, l'usage de la langue esperanto a été permis à Budapest. Quelques communications ont été faites en cette langue. Espérons que son emploi se généralisera de plus en plus. C'est ce que souhaitent ardemment tous ceux, déjà nombreux, qui savent quelles facilités l'esperanto apporte dans les relations entre personnes de nationalités différentes.

D<sup>r</sup> E. CHALLAUD,  
Chirurgien de l'Hôpital Prince Albert.

## LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LES COMITÉS DE DÉFENSE.

Discours prononcé par M. Paul DE VILLENEUVE,  
Premier Substitut Général,  
à l'audience de rentrée des Tribunaux.

(Suite et fin.)

La protection de l'enfance est donc particulièrement favorisée dans la Principauté : observons en les causes, afin de pouvoir, le cas échéant, appliquer les remèdes. Ce n'est pas seulement parce que ce sol privilégié appelle la joie et le bien-être, parce que la cité, épanouie en son élégant et lumineux décor, est naturellement affranchie des sombres misères des faubourgs et des promiscuités corruptrices de l'enfance dans les grandes villes, que la santé morale de la jeunesse y sera mieux sauvegardée ; c'est à peine si la bienfaisance et la charité, pourtant si libéralement répandues parmi nous, pourraient suffire à cette tutelle. C'est l'union de la famille, le respect de la volonté des parents, l'enseignement du maître écouté, la loi divine docilement obéie, qui sont les premiers garants de la vertu des jeunes et de leur rectitude dans la vie.

En ce pays, d'autorité paternelle et de tradition familiale, parents et maîtres sont en mesure d'entretenir une surveillance plus suivie de l'enfant : il importe qu'ils se prêtent un concours assidu dans l'œuvre d'instruction et d'éducation qui leur incombe : s'il est doux au cœur d'un homme de ramener sur les lèvres d'un petit enfant la fraîcheur de leur premier sourire, quelle joie de soustraire son âme à l'entreprise du vice et aux tentations du crime !

Le but essentiel à atteindre, c'est de faire comprendre aux parents l'importance de leur devoir de garde, leur responsabilité primordiale vis-à-vis de leurs enfants. La famille, moins dispersée par le travail, l'école aisément accessible leur rendent cette tâche plus aisée. Tandis que les maîtres s'efforcent d'adoucir l'aridité de l'enseignement et de donner de l'agrément à leurs leçons, que le père et la mère sachent entretenir, à leur foyer, le courant d'affection, la gaité confiante et douce qui leur attacheront l'âme de l'enfant et le persuaderont mieux que tous les conseils. Surtout, écartons sévèrement de son approche les camaraderies suspectes, de son chemin, les obscénités de l'image et du livre qui flétrissent sa pensée et dissolvent son énergie ; enlevons-le à l'errance de la rue, où, sous l'attrait du climat, s'engourdit la paresse et se développent les mauvais instincts. Il est vraiment curieux de constater, avec les maîtres qui ont dirigé des groupes de vacances aux champs et à la montagne, l'entrain enjoué, l'esprit de confiance obéissance qui animent ces jeunes essaims d'écoliers sous les influences préservatrices que nous signalons. L'heureuse expérience en a été faite, cet été, parmi les premières colonies scolaires de Monaco. Si des pères vraiment conscients de leur devoir ont affermi la jeunesse honnête et laborieuse par cette culture salubre, quel n'est pas son mérite d'avoir sauvé des coupables et ramené des abandonnés et des criminels dans la voie du bien !

\* \*

L'institution de la Cour d'Appel de Monaco a marqué, en juin 1909, un événement mémorable dans nos annales judiciaires. Il appartenait à des voix plus autorisées de présenter à ce pays la juridiction nouvelle qui donne à ses progrès, à l'importance de ses affaires, à ses intérêts économiques une garantie devenue nécessaire. Les chefs éminents de notre ordre ont accompli cette mission avec l'autorité qui s'attache à leur caractère et à leur sollicitude éclairée du Droit.

Dans son remarquable discours prononcé à l'audience de rentrée de l'année dernière, M. le Procureur Général Allain nous a offert une étude des plus intéressantes sur le « Droit d'Appel » : ce travail, d'une érudition savante, d'une finesse judiciaire d'observation, d'une forme choisie, a rallié tous les suffrages des esprits soucieux de

la justice et d'une cause dont il fut l'éloquent défenseur. Nous relisons avec profit cette œuvre délicate qui constitue un document définitif sur le sujet.

M. le Premier Président Baron de Rolland a apporté à l'élaboration du projet, à l'important travail de révision qu'il comportait, l'appui de sa science juridique, de son expérience approfondie de la législation et des intérêts élevés de la Principauté.

Notre respectueuse gratitude, en saluant la science et le dévouement de ces distingués collaborateurs, doit remonter jusqu'à Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, auteur généreux d'une institution qui vient à son heure parfaire l'œuvre supérieure de la Justice et dote la Principauté d'un corps judiciaire animé de la seule pensée du devoir professionnel, des intérêts des justiciables, du respect absolu de la loi.

Vous avez bien voulu, dans cette excursion rapide au domaine de l'enfance, inépuisable comme la charité qu'elle inspire, nous prêter votre bienveillante attention ; d'autre part, la reprise de vos travaux l'attire aujourd'hui, avec plus de solennité que de coutume, sur l'importance de l'œuvre judiciaire. Associons ces deux idées fécondes dans l'intérêt de tous. L'enfant est, en effet, la promesse de l'avenir, la réserve de l'activité sociale : la justice est la gardienne des droits et des traditions qui assureront ses énergies futures, l'efficacité de son concours à l'œuvre commune. Nous aurions souhaité dire la beauté de cet idéal, essayer de le faire aimer et entreprendre. Quand il s'agit de l'enfant, le plus modeste effort, pourvu qu'il soit généreux et sincère, est profitable, car il est compris ; j'ajoute que les résultats souvent obtenus sont consolants entre tous et qu'ils portent en eux-mêmes leur récompense. Et puisque, soit à ce siège, soit parmi les maîtres et les élèves de nos écoles, notre Auguste Souverain a daigné nous confier une double mission qui nous est précieuse, nous éprouvons un sentiment de fierté reconnaissante à nous faire votre interprète pour offrir au généreux protecteur de l'Enfance, au dispensateur éclairé de la Justice, au Prince aimé de tous, au Prince Louis, à leur Auguste Famille, l'hommage respectueux de notre fidèle et inaltérable dévouement.

En renouvelant l'expression de notre déférente sympathie aux magistrats qui ont pris place aux sièges de la Cour, du Tribunal de première instance et de la Justice de Paix, nous devons un souvenir à ceux qui nous ont quitté pendant cette année judiciaire.

M. d'Alverny entra dans la magistrature française en décembre 1859 et remplit les fonctions du ministère public dans le ressort de la Cour de Lyon ; substitut général, conseiller à cette Cour, il a retrouvé, en 1899, à la vice-présidence du Tribunal Supérieur de Monaco, des fonctions auxquelles son dévouement professionnel était demeuré fidèlement attaché dans l'éloignement d'une retraite prématurée. Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, magistrat d'une haute probité, de conscience scrupuleuse, il a dépensé au service de la Justice une activité soutenue par une vaillante vieillesse et par le sentiment profond du devoir. A ces titres, il gardera le témoignage de notre respect et de notre entière estime.

Nous adressons également une pensée de regret à M. Picot-Labeaume, juge doyen au Tribunal Supérieur, que la retraite éloigne de nous après de nombreuses années. Ancien magistrat en France, ses collègues appréciaient son intégrité, son intelligence avisée des affaires ; ces qualités l'avaient désigné aux fonctions de juge d'instruction qu'il remplissait avec mérite et à la distinction de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Messieurs les Avocats,

Il est légitime que le nouveau prestige apporté à l'ordre judiciaire par l'institution de la Cour s'étende à vous, dont la Justice attend une aide dévouée, une préparation sérieuse des affaires. Je me réjouis avec vous de cet honneur et de ce progrès. Trois degrés de juridiction s'offrent désormais à votre activité ; c'est une garantie pour les plaideurs, un champ varié offert à votre talent.

Vous y trouverez toujours notre bienveillance attentive, notre respect de la défense et de la discussion loyale; nous y apprécierons votre courtoisie, votre soumission aux règles professionnelles, l'indéfectible préoccupation du Vrai et du Juste qui domine, chez l'avocat, les rivalités de la barre et les susceptibilités de l'amour-propre et reste l'apanage et l'honneur de votre profession.

\* \* \*

Nous remercions S. G. M<sup>re</sup> du Curel d'avoir bien voulu invoquer sur les travaux de cette année la protection divine et rehausser cette assemblée de sa présence.

Nous exprimons à Son Exc. M. le Gouverneur Général nos sentiments de respectueuse bienvenue, de reconnaissance pour le haut intérêt qu'il porte à notre tâche; nous l'assurons de l'union parfaite de nos dévouements pour maintenir le respect de la loi et garantir les droits de tous.

Nous adressons à Messieurs les Fonctionnaires, à l'auditoire d'élite qui a bien voulu assister à cette solennité l'expression de notre gratitude pour l'intérêt qu'ils témoignent à notre vie judiciaire: nous nous réunissons dans un même sentiment de loyalisme envers le Souverain, Son Auguste Famille et la Principauté.

### Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte Carlo

au capital de 380.000 francs

#### AVIS

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer Messieurs les Actionnaires que les titres dont les numéros suivent doivent être remboursés par suite du tirage au sort qui a eu lieu le 2 décembre courant:

Actions numéros 44, 49, 277, 284, 362, 393, 518, 539, 560, 656.

Ces actions seront remboursées au siège social à partir du 15 janvier 1910 et seront remplacées par des actions de jouissance en conformité de l'article 40 § 3 des Statuts.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

### TRIBUNAL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE DE MONACO

#### PARQUET GÉNÉRAL

Extrait inséré en exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale.

Par exploit de M<sup>e</sup> Tohon, huissier, en date du vingt-six novembre mil neuf cent neuf, enregistré, le nommé **Nino (Jean-Baptiste)**, trente-neuf ans, né à Paris, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement, le mardi vingt-huit décembre mil neuf cent neuf, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous prévention d'abus de confiance, délit prévu et puni par l'article 406 du Code pénal.

Pour extrait conforme:

P. le Procureur Général,  
Le Premier Substitut Général,  
Paul DE VILLENEUVE.

### TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

#### PARQUET GÉNÉRAL

Extrait inséré en exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale.

Par exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier, en date du vingt-six novembre mil neuf cent neuf, enregistré, le nommé **Lichtenstein (Gronem)**, né le 28 janvier 1872 à Plozk, province de Varsovie, ci-devant employé à la Pension de Francfort, avenue de la Costa, à Monte Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement, le mardi vingt-huit décembre mil neuf cent neuf, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'introduction de viandes en fraude des droits sur le territoire de la Principauté, délit prévu et puni par les articles 1, 3, 4 de l'Ordonnance Souveraine du 13 mai 1895.

Pour extrait conforme:

P. le Procureur Général,  
Le Premier Substitut Général,  
Paul DE VILLENEUVE.

Cabinet de M<sup>e</sup> Lucien BARBARIN,  
avocat à la Cour d'Appel de Monaco.

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE RÉELLE

d'une Propriété, sise à Monte Carlo, avenue de la Costa, quartier Roqueville, sur laquelle se trouvent édifiées **TROIS VILLAS**.

L'adjudication aura lieu le **mardi 4 janvier 1910**, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de Monaco, au Palais de Justice.

#### DÉSIGNATION.

Une propriété, sise à Monaco, circonscription de Monte Carlo, avenue de la Costa, quartier Roqueville, sur laquelle se trouvent édifiées trois villas.

La première, à droite en entrant par l'avenue de la Costa, dite *villa Graziella*, élevée d'un sous-sol sur rez-de-chaussée et d'un premier étage;

La deuxième, à gauche en entrant par la même avenue, dite *villa Esmeralda*, élevée aussi sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage;

Et la troisième, derrière les deux précédentes, dénommée *villa ou château de Plaisance*, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Ces trois villas sont séparées par une cour.

Ensemble le terrain sur lequel ces villas sont construites et les jardins en dépendant, le tout d'une contenance de 2.100 mètres carrés environ, inscrit à la matrice cadastrale sous les numéros 76, 77, 78, 79 et 79 p. de la section D; confinant: au midi l'avenue de la Costa, au levant la villa Bijou et un terrain appartenant à la succession de Beauchamp, en façade sur le boulevard Peirera, au nord le boulevard Peirera et le chemin d'accès de la villa Pulowska, au couchant la propriété Pulowska.

#### FAITS ET PROCÉDURE.

Cette vente est poursuivie:

A la requête de M. **Charles Gavoty**, propriétaire, demeurant à Marseille, 9, rue Armeny, lequel a fait élection de domicile à Monaco, en le cabinet de M<sup>e</sup> Barbarin, avocat à la Cour d'Appel.

Contre:

1<sup>o</sup> M. **Auguste Cioco**, commis greffier au Tribunal de première instance, demeurant à Monaco, pris en qualité de curateur à la succession vacante de la dame **Louise-Antonia Baup**, veuve de **Thomas-Arthur Béard de Beauchamp**, nommé à ces fonctions par jugement du Tribunal de Monaco du 4 mai 1909, enregistré;

2<sup>o</sup> La dame **Elisabeth-Mary Wales**, veuve en premières nocces du sieur **Georges Béard**, et en secondes nocces du sieur **John Thorpe**, demeurant à Norwich Easton Lodger (Angleterre), prise comme légataire particulière de ladite dame Louise-Antonia Baup, veuve de Beauchamp.

Les immeubles en vente ont été saisis par procès-verbal de Blanchy, huissier à Monaco, en date du sept juillet mil neuf cent neuf, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques le quinze du même mois, vol. 4, n<sup>o</sup> 12.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M<sup>e</sup> Barbarin, avocat, et déposé au Greffe général de Monaco le 24 juillet 1909.

#### MISE A PRIX

Outre les clauses et conditions du cahier des charges, les immeubles ci-dessus désignés seront portés aux enchères sur la mise à prix de cent mille fr., ci **100.000 fr.**

#### PURGE LÉGALE

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale qu'ils devront la faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait:

(Signé) BARBARIN, avocat.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN  
docteur en droit, notaire  
2, rue du Tribunal, Monaco

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Première insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente novembre mil neuf cent neuf, M. **Paul-Félix-Jérôme Ducourneau**, capitaine au 111<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, demeu-

rant à Antibes, a acquis de M. **Jules Colly**, négociant, et M<sup>me</sup> **Marie-Louise Joffredy**, son épouse, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, le fonds de commerce de fabrication et de vente d'eaux gazeuses et sirops, d'entrepôt et de vente de bières et d'eaux minérales, entrepôt et vente en gros et en détail, représentation de tous vins, spiritueux, liqueurs de marque ou ordinaires, huiles, dégustation debout des bières et limonades, qu'ils exploitaient à Monaco, boulevard de l'Ouest, numéro 21, villa du Léman, sous la dénomination d'*Entrepôt Monégasque*; ledit fonds comprenant: la clientèle ou achalandage, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, le nom commercial ou enseigne, les marques de fabrique, formules et procédés de fabrication et, en général, tous accessoires dudit fonds.

Les créanciers de M. et M<sup>me</sup> Colly, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 7 décembre 1909.

Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo

#### ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS

I. — Aux termes d'une délibération tenue le six mai mil neuf cent neuf, au siège social, pardevant M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, qui en a dressé procès-verbal en la forme authentique, l'*Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société de l'Hôtel de Paris et ses annexes à Monte Carlo*, Société anonyme au capital de un million trois cent mille francs, dont le siège est à Monaco, a autorisé le Conseil d'Administration à contracter, au nom et pour le compte de la Société, un emprunt jusqu'à concurrence de *trois millions de francs* par voie d'émission, à deux cent soixante-cinq francs chacune, de dix mille obligations, produisant un intérêt annuel de 5%, remboursable à 300 francs par voie de tirages au sort annuels.

II. — Cette délibération a été approuvée par Ordonnance Souveraine du dix juin mil neuf cent neuf, publiée dans le *Journal de Monaco* du quinze du même mois.

III. — Une expédition dudit acte de délibération, délivrée par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal de Première Instance de la Principauté.

Pour extrait publié en conformité des articles 16 et 17 de l'Ordonnance Souveraine du dix-sept septembre mil neuf cent sept, sur les Sociétés anonymes par actions.

Monaco, le sept décembre mil neuf cent neuf.

Alex. EYMIN.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du premier juin mil neuf cent neuf, enregistré, M. **Louis Delay**, pharmacien-chimiste à l'Hôpital de Monaco, demeurant à Monaco, a acquis de M. **Guelfuccio Villanova**, pharmacien, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de pharmacie, connu sous la dénomination de *British Pharmacy*, qu'il exploitait à Monaco, route d'Italie, au rez-de-chaussée d'un immeuble dénommé Palais de l'Aurore, appartenant à M. Lhuillier.

Les créanciers de M. Villanova, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire, sise, 2, rue du Tribunal, à Monaco, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 7 décembre 1909.

Louis DELAY.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1909